



## Travaux complémentaires sans lien avec sinistre auto à mes frais

Par **nonolebasquo**, le 11/01/2016 à 13:24

Bonjour,

Je viens d'avoir un accident non responsable, mais véhicule gravement accidenté mais réparable. Pour la remise en conformité de mon véhicule, il y a des travaux complémentaires à faire sans lien avec le sinistre qui sont à ma charge.

Peut-on quand même demander à l'assurance de la partie adverse de rembourser ces frais?  
D'avance merci

Par **janus2fr**, le 11/01/2016 à 13:26

Bonjour,

[citation] il y a des travaux complémentaires à faire sans lien avec le sinistre qui sont à ma charge.

Peut-on quand même demander à l'assurance de la partie adverse de rembourser ces frais?  
[/citation]

Si je comprends bien, votre véhicule présentait des problèmes avant l'accident et vous voudriez que l'assurance adverse vous paie les réparations de ces problèmes pré-existants ?  
C'est bien ça ???

Par **nonolebasquo**, le 11/01/2016 à 13:32

Pas tout à fait, accident survenu à l'arrière droit du véhicule, donc amortisseur à changer côté droit, et à changer aussi du coup côté gauche.

Mon véhicule à 170000 kms.

Pour la remise en conformité, l'expert vérifie tout le véhicule pour une question de sécurité, donc en plus, j'ai plaquette et disques avant, plus soufflets de cardans intérieur et extérieur avant, alors que le véhicule a été accidenté à l'arrière.

Par **janus2fr**, le 11/01/2016 à 13:41

Donc c'est bien cela, vos plaquettes et disques de frein ainsi que vos soufflets de cardans

étaient déjà à changer avant l'accident, il n'y a donc aucune raison pour que l'assurance vous paie ces réparations.

Sinon, imaginez, dès que vous auriez des travaux à faire sur votre véhicule, il suffirait d'avoir un accident pour que ces travaux ne vous coutent rien...

Par **nonolebasquo**, le **11/01/2016** à **13:42**

ok merci pour la rapidité de votre réponse